

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Consultation publique - blaireaux

**De :**

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

**Date :** 02/05/2023 18:53

Bonjour,

Je vous fais parvenir ce mail dans le cadre de la consultation publique au sujet du déterrage des blaireaux.

Cette pratique barbare est toujours d'actualité en France alors qu'elle est interdite chez la plupart de nos voisins européens, qui eux, protègent réellement leur biodiversité.

Tuer des animaux qui plus est lors de traques affreuses et sanguinaires, pour le seul plaisir de certains, n'est plus possible dans notre pays. D'autant plus que les « passionnés » de mort militent pour qualifier « d'indésirables », des animaux qui maintiennent un équilibre de vie dans un environnement transformé par l'homme au fil des années.

L'humain empiète sur la nature, pas le contraire. Par conséquent, si des dégâts sont occasionnés par le blaireau, c'est que son espace de vie se réduit et une rencontre avec l'être humain ou ses structures n'est pas du fait de l'animal.

Le blaireau est peu connu, car discret, même de la part des scientifiques. Lui attribuer des dégâts, minimes, n'a aucun sens et sert juste de prétexte pour l'éliminer, en faisant de lui le coupable idéal, alors qu'il n'est que victime du monde moderne des humains. Surtout, les dégâts sont évitables et des systèmes d'effarouchement efficaces existent, même s'ils sont peu connus. Sans connaître réellement le mode de vie des blaireaux comment connaître parfaitement ses dégâts ?

Les dégâts sont majoritairement dus aux pratiquants de la vénerie sous terre, qui retournent la terre sur plusieurs mètres de large et de profondeur. Dégradant ainsi un espace naturel, dans le seul but de sortir des animaux apeurés avec une pince et de les tuer à la dague...

Le recensement des terriers n'est pas une méthode fiable pour recenser les populations, car les blaireaux en possèdent plusieurs. Un terrier ne représente en aucun cas un individu ou un groupe d'individus. Sans connaître réellement le nombre de blaireaux sur un territoire, comment est-il possible de justifier une surpopulation ?

Le blaireau est chassé quasiment toute l'année entre les périodes de chasses, les dérogations et les battues administratives. À cela s'ajoutent les collisions avec les voitures.

À ce rythme, cette espèce à faible taux de reproduction (une femelle a en moyenne seulement 2,7 jeunes/an), rejoindra bientôt la longue liste d'animaux

menacés de disparaître.

De plus, les destructions de terriers ont lieu dans une période où les blaireautins sont dépendant de leurs parents. Il n'est pas possible d'assurer la viabilité d'une espèce si elle est traquée et tuée toute l'année, et ce, sans tenir compte de l'âge et de la dépendance des individus.

La France ne brillera qu'en changeant ses pratiques et ses mentalités, pas en maintenant des pratiques d'un autre temps. C'est pourquoi la vénerie sous terre doit cesser sur votre territoire.

Je vous remercie pour votre attention.

Bien cordialement,

Sébastien Gai Gianetto